

Baby Loup, les décodeurs du Monde ne disent pas que c'est RR qui a démontré la fake news de la condamnation

écrit par Maxime | 31 août 2018

LES DÉCODEURS

VENONS-EN AUX FAITS

Voici ma réponse à Christine Tasin qui [demande](#) quelle est la légalité et l'importance des recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (s'agit-il comme pour l'ONU dans l'affaire Babylou de condamnations de principe que la France n'est pas tenue d'appliquer ?)

La CEDH ne peut pas casser à proprement parler une décision française. Elle constate simplement une violation de la Convention et peut ordonner une indemnisation.

On ne peut pas cependant, il est vrai, renvoyer dos à dos ONU et CEDH de ce point de vue. Mais puisque la France a ratifié le « Pacte » de 1966, elle reconnaît quand même que l'ONU a un droit de regard sur la situation française et la décision du comité constitue une pression sur les autorités françaises.

Mais on n'est pas ici dans le cadre d'un litige privé où la condamnation doit être payée sous menace de saisie, d'exécution forcée...L'Etat condamné peut dans les deux cas être récalcitrant à réagir à la condamnation et ce n'est que le poids de l'opinion publique qui va le pousser à indemniser ou non celui que ses juridictions ont débouté de ses demandes. C'est propre à tous les contentieux de droit public où

l'Etat est condamné.

On verra bien si Macron ordonne une indemnisation de la voilée ou pas.

En tous cas, « le Monde », sur ce point, dit la même chose que votre article.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/28/affaire-baby-loup-dire-que-la-france-a-ete-condamnee-cest-de-la-desinformation/>

Les fameux « décodeurs » considèrent qu'il n'est pas tout à fait exact de parler de condamnation.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/08/29/la-france-condamnee-par-l-onu-a-la-suite-de-l-affaire-baby-loup-une-affirmation-a-nuancer_5347415_4355770.html



Mais ils manquent cependant encore d'intégrité car ils auraient été bien inspirés de signaler que c'est un site qu'ils ont pris l'habitude d'épingler qui a remis les pendules à l'heure en premier.

J'avais écrit mon article

<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/25/baby-loup-pour-la-journalaise-de-lobs-marie-lemonnier-la-france-condamnee-par-lonu-devrait-sexecuter/>

un soir, 4 heures après la parution de celui de Lemonnier et il a été publié dès le lendemain matin. Le premier commentaire, [celui d'Iliana](#), expliquait de façon très détaillée alors pourquoi la France n'avait pas été vraiment

« condamnée ». Elle a raison sur le plan formel, procédural.
<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/25/baby-loup-pour-la-journalleuse-de-lobs-marie-lemonnier-la-france-condamnee-par-lonu-devrait-sexecuter/>

Du côté de la presse subventionnée, celle qui réplique à l'infini les dépêches de l'AFP, notamment, tout le monde entonnait le même refrain, comme Iliana le faisait d'ailleurs très vite remarquer d'ailleurs.

Il suffit de taper sur google : *France condamnée, onu, baby loup...* pour voir l'avalanche d'articles qui disent tous la même chose...

Le site « Résistance républicaine » peut ainsi se vanter d'avoir doublé tout le monde sur ce coup... Mais le Monde ne le dit pas, lui qui publie un article seulement le 29 juin pour nuancer le propos...